



À Château-Gaillard, le 05/10/2026

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES PARENTS

La Mairie et l'École de Château-Gaillard rappellent les règles du vivre-ensemble

Madame, Monsieur, cher parent,

Un incident entre élèves est survenu le mardi 29 septembre 2026 sur le temps de restauration scolaire. La Municipalité y a répondu avec fermeté.

La violence, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique, n'a sa place ni à l'école, ni à la cantine, ni à la garderie. Ce principe ne souffre d'aucune exception. Il s'impose à tous les élèves, quels que soient leur âge et les circonstances. L'école doit rester un lieu d'apprentissage sûr, serein et respectueux pour chacun.

Le vendredi 2 octobre 2026, le **Maire Clément TARPIN-LYONNET**, et son adjointe chargée des affaires scolaires **Emilie PICHENOT**, en accord avec l'équipe pédagogique, sont intervenus dans l'ensemble des classes de primaire. Ils ont rappelé aux élèves les règles de vie collective et les sanctions auxquelles ils s'exposent en cas d'incident.

Tout acte de violence - verbale, physique ou psychologique – survenu sur le temps périscolaire donnera désormais lieu à un rapport d'incident. Les jeux de football sont désormais interdits en raison des conflits récurrents et des violences qu'ils occasionnent.

Le règlement intérieur de la cantine et de la garderie s'impose à toute famille dont l'enfant est inscrit à ces services.

Son article 10 prévoit quatre sanctions, proportionnées à la gravité des faits :

- L'avertissement écrit adressé aux parents ;
- La convocation de l'élève et de ses parents en mairie ;
- L'exclusion temporaire, d'un jour à deux semaines ;
- L'exclusion définitive.

L'éducation des enfants relève en premier lieu du cercle familial. Il appartient aux parents de leur transmettre les règles du vivre-ensemble, le respect d'autrui et l'interdit de la violence.

En inscrivant votre enfant à la cantine ou à la garderie, vous vous portez garant de son bon comportement (article 9). Vous devez contribuer au respect du règlement en rappelant à votre enfant les règles de la vie en collectivité (article 12).

Les enseignants et les agents communaux encadrent les élèves et font respecter les règles. Ils ne sauraient se substituer aux familles.

Par ailleurs, toute situation de harcèlement doit être signalée sans délai. Les familles disposent de trois voies :

- L'enseignant de l'élève ou la directrice de l'école ;
- Le 3018, numéro national gratuit, anonyme et confidentiel ;
- Le secrétariat de la Mairie, pour tout fait survenu à la cantine ou à la garderie.



Château-Gaillard
dans l'Ain

Chaque situation signalée à l'école est traitée selon le protocole national de lutte contre le harcèlement (programme pHARE) dont les coordonnées pour la circonscription de Poncin sont les suivantes : cellulephare.0011458e@ac-lyon.fr

Tout problème ou incident doit être porté à la connaissance des services par courrier électronique ou par courrier postal. Ce sont les seules voies officielles. Elles seules permettent d'instruire un signalement et d'y répondre.

- **Mairie** (cantine, garderie, temps périscolaire) : secretariat@chateaugaillard01.fr, ou Mairie de Château-Gaillard, 63 rue des Mûriers, 01500 Château-Gaillard.
- **École** (temps scolaire) : ce.0010449h@ac-lyon.fr, ou École de Château-Gaillard, 61 Route de Cormoz, 01500 Château-Gaillard.

Les réseaux sociaux ne constituent en aucun cas une voie de signalement. Aucune demande formulée par ce biais ne sera traitée.

La Municipalité et l'École apportent leur entier soutien aux agents communaux et à l'équipe éducative. Toute mise en cause publique des personnels est inadmissible. Les propos diffamatoires ou injurieux exposent leurs auteurs à des poursuites.

La sécurité des élèves est une responsabilité partagée entre la commune, l'École et les familles. La Municipalité et l'École en appellent à la responsabilité de tous et à la vigilance de chacun.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre engagement à nos côtés.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher parent, nos salutations respectueuses.

Le Maire de Château-Gaillard,
Clément TARPIN-LYONNET

La Directrice de l'École,
Stéphanie PARIS